

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 053-2025D**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, s'est réuni, suite à une seconde convocation en raison de l'absence du quorum au Conseil Municipal du 22 septembre 2025, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

**PRESENT(S)**: Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Laurent GAYS, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

**POUVOIR(S)**: Isabelle AUFRÈRE à Lydie JALBAUD, Pierre CASSE à Claude CAU.

**ABSENT(S)**:

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **2**

Votants : **10**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrick BOILEAU.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE** : 23/09/2025

**VOTE :**

Pour : **5** (Patrick BOILEAU, Pierre CASSE, Claude CAU, Laurent GAYS, Christophe PAUTREL)

Contre : **0**

Abstention : **5** (Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS)

\*\*\*\*\*

**OBJET : VŒUX POUR SOUTENIR NOS PETITES LIGNES RÉGIONALES FERROVIAIRES**

Monsieur le Maire explique la nécessité d'engagement de l'État pour le sauvetage des lignes ferroviaires du quotidien.

Notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre métropole : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

**Article 1** : Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires ;

**Article 2** : Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité ;

**Article 3** : Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

**Article 4** : Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.*

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

  
Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 30/09/2025  
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 30/09/2025  
Notifié à l'intéressé le 30/09/2025